

Obligation vaccinale contre la grippe : exigeons une démonstration scientifique complète



Le Syndicat Liberté Santé rappelle que la **protection des patients vulnérables** constitue un objectif essentiel de santé publique. Toutefois, la gravité d'une maladie et l'insuffisance de la couverture vaccinale **ne suffisent pas, à elles seules, à démontrer la nécessité d'une obligation vaccinale.**



La recommandation publiée par la HAS en juillet 2026 doit être examinée au regard de **la qualité des preuves disponibles, de l'efficacité réelle du vaccin** selon les saisons et les populations, et surtout de **son impact mesurable sur la transmission aux patients.**



Le SLS demande que soient **clarifiées les méthodes de calcul de l'efficacité des vaccins antigrippaux**, mais également le **bénéfice supplémentaire, concret et mesurable**, que l'instauration d'une obligation vaccinale apporterait à la protection des patients.

Il demande également que soit évalué le bénéfice supplémentaire de cette obligation par rapport à une stratégie de prévention associant vaccination, masque, hygiène des mains, ventilation, surveillance des symptômes et isolement des personnes infectées.



La protection des patients ne doit pas conduire à éluder les exigences de rigueur scientifique, d'évaluation du rapport bénéfice-risque et de proportionnalité des mesures imposées aux professionnels.



Le SLS défend le consentement libre et éclairé.

Toute restriction à ce principe doit reposer sur des preuves suffisamment solides, transparentes et régulièrement réévaluées.

